

ÉDITO

**HIVER
2022**

Une année 2021 encore très particulière où nous avons jonglé avec les protocoles, demandé à nos agents, aux enseignantes, aux habitant-es de s'adapter à des situations inédites, appris ou révisé l'alphabet grec, avec alpha, delta et maintenant omicron, tout en espérant ne pas en arriver à oméga !

De son côté, la commune a continué d'une part, la rénovation et la mise aux normes de l'école pour laquelle les entreprises vont s'atteler aux travaux de finition de la dernière classe, la pose de l'élévateur (ascenseur) et de la rampe extérieure permettant l'accès de toutes et tous à la cour d'école, y compris les personnes à faible mobilité ou en fauteuil. D'autre part, le changement de la canalisation principale du bourg, qui génèrait d'importantes pertes d'eau potable, chantier pour lequel nous avons bénéficié d'une aide du plan de relance financé à 80 % par l'État, le Conseil Départemental de la Creuse et l'Agence de l'eau Loire Bretagne a été réalisé. Sans oublier au quotidien, la multitude des questions à résoudre, la réactivité à avoir devant telle ou telle situation imprévue, toutes les réalisations assurées par l'ensemble des agents de la commune et des élu-es (« réalisations » souvent non visibles !).

L'impact le plus prégnant de la « covid » s'est particulièrement traduit dans notre vie sociale et culturelle. Les échanges aussi simples entre nous que boire un coup ensemble, rentrer dans la maison de nos voisin-es pour se donner des nouvelles, se réunir avec la famille, les amis : en berne. Le conseil municipal :

à huis clos, plusieurs manifestations dont le Festival Folie les Mots : annulées à nouveau, les activités associatives : arrêtées, le repas de la commune pour ses aîné.es ou celui des pompiers ainsi que tous les spectacles, divers et variés : ajournés. Au printemps et cet été, la réouverture de l'auberge, l'organisation de quelques concerts, la tenue du marché et du vide-grenier, l'inauguration d'une fresque peinte par l'artiste Gabriel Chabrat pour l'église nous ont remis du baume au cœur.

Question Comcom, c'est encore laborieux ! Que la ville la plus importante en l'occurrence Aubusson puisse par l'exercice d'une minorité de blocage, empêcher 25 autres communes d'être forces de propositions sur une compétence telle que la mobilité, est inadmissible et ne permet pas de se projeter dans un projet réellement partagé. Et l'affaire mise au tribunal pour faux en écriture, n'est toujours pas tranchée...

QUELLES PERSPECTIVES POUR 2022

Les nouveaux élus, remplaçant les quatre départs, prennent leurs marques avec un enthousiasme et une motivation que nous saluons. Le sujet de l'eau continuera bien sûr à être important en lien avec l'étude patrimoniale en cours et d'autres investissements tels que la pose de compteurs de sectorisation sur notre réseau. Un travail de réflexion en direction des 20 villages est en cours. Nous solliciterons leurs habitants pour créer les formes

de dialogue leur permettant d'exprimer leurs besoins et leurs envies dans une ambiance conviviale et bienveillante.

Le recensement va commencer. C'est Tom Romanet qui va, pour le compte de la commune, être « agent recenseur ». Nous ne doutons pas du bon accueil que vous lui réserverez. Nous tenions à rappeler, qu'en plus d'être obligatoire, c'est sur ce recensement que sont calculées les futures dotations communales ! En attendant, un récent article d'un journal faisait un état de la population dans notre département. Faux la Montagne était citée comme le très bon élève, avec une augmentation de sa population de 26,9 % entre 2013 et 2019... Prudence, nous savons que les équilibres restent fragiles. Ce sont les plus grosses communes qui se dépeuplent, comme la Souterraine, Guéret ou au plus bas, Aubusson, avec 430 habitants perdus en 5 ans, l'équivalent de la commune de Faux...

L'augmentation de la population n'est pas une fin en soi, mais une question de seuil, de dynamique et de pyramide des âges. L'accroissement et le rajeunissement de la population locale sont des données incontournables pour viser une stabilité, un équilibre. Le recensement 2022 nous permettra de le vérifier... Ce sont des éléments nécessaires pour notre bien vivre ensemble, mais non suffisants bien sûr. Il faut de vrais services publics, des commerces, des artisans, des agriculteurs ainsi qu'une diversité des personnes, des talents variés, des origines mélangées, un cadre culturel ouvert, riche et tolérant.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2022. Qu'elle nous donne à toutes et tous, la santé, l'énergie et la bienveillance pour mener à bien nos projets de vie.

CATHERINE MOULIN

NOUVEAUX ÉLU.ES



Nous souhaitons la bienvenue à quatre nouveaux et nouvelles élu-es, qui ont participé mardi 14 décembre à leur premier conseil municipal.

« Depuis 26 ans, je passe quasiment toutes mes vacances à Faux. Après avoir habité Aubervilliers (93), dont j'ai été Conseiller Municipal, puis Limoges et Paris, je vis désormais à Faux en permanence depuis 2 ans. Après 30 ans d'exercice de la profession d'avocat, je me suis reconverti dans la culture des myrtilles, dans l'attente de prendre ma retraite.

L'existence de petites communes qui font vivre la démocratie de proximité est une richesse que peu de pays connaissent, il faut l'entretenir. Je suis attaché à la préservation des espaces agricoles et naturels et à la défense de l'école publique et des services publics. Ce sont les principales raisons pour lesquelles j'ai souhaité m'investir comme conseiller municipal. »

CHRISTOPHE BAUMGARTEN

« Originaire de Faux par ma mère, j'ai toujours passé une partie de mon temps ici. A Loudoueix lorsque j'étais enfant, puis dans le bourg lorsque mes parents y ont acquis une maison. Ces racines sont essentielles pour moi.

Graphiste-maquettiste, exerçant mon activité au sein d'une CAE, je peux, en partie, travailler à distance.

La vitalité, la diversité, la créativité de notre commune font mon admiration depuis bien longtemps (et je ne manque jamais de la citer en exemple !). J'ai souvent eu envie de participer plus activement à cette dynamique. Cette fois c'était le moment pour moi de mettre la main à la pâte... »

CATHERINE LESNES

« Fondateur de la biscuiterie du Plateau et du salon de thé Le Volubilis, j'ai pu, à mon départ à la retraite, transmettre l'association à une personne que j'ai accompagné et qui a repris la structure.

Cette activité m'a permis de connaître beaucoup de monde dans la commune et c'est comme ça que l'idée d'être élu m'est venue. Pour faciliter la vie des gens, discuter et accueillir, après cette période de Covid-19, peut être pourra-t-on se rencontrer, faire des apéros, des fêtes, des spectacles... »

OLIVIER MARTIN

« Je suis originaire du Loir-et-Cher. J'ai travaillé pendant 15 ans au sein d'une collectivité de 19 000 habitants dans un CCAS dans le service social, au grade de rédacteur catégorie B.

Fin 2015, j'ai suivi mon conjoint qui avait une mutation professionnelle. Depuis fin 2016, je travaille dans la société de taxi ambulance Bord, à Royère-de-Vassivière, en tant qu'aide comptable. Et en 2017 nous avons acheté une maison dans le village de Broussas.

J'ai souhaité intégrer le conseil municipal car j'ai toujours voulu en faire partie. Dans le Loir-et-Cher, je faisais partie du conseil administratif du CCAS de ma commune, le développement et l'entraide qu'on peut apporter au sein de nos villages m'intéressent. »

NATHALIE VERGEON

L'ACTION COMMUNALE, UN RÉSEAU COMPLEXE DE PARTENARIATS

Une commune dispose d'une compétence générale : l'état civil, l'organisation des élections, la protection de l'ordre public, une partie de l'aménagement du territoire et de la politique du logement, l'action sociale, la petite enfance et l'école primaire, la voirie communale ou encore l'action économique. Certains de ces dossiers sont gérés de manière autonome, mais la plupart relèvent de partenariat soit avec l'État et ses différents ministères soit avec des EPCI (établissement public de coopération intercommunale).

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CREUSE GRAND SUD creuse-grand-sud.fr

Elle regroupe plus de 12 000 habitants pour 26 communes. Le fonctionnement de la communauté de communes touche de nombreux aspects de la vie de notre commune :

- L'aménagement du territoire qui regroupe les actions d'accueil, de développement économique, de développement du logement, de la mobilité et du transport
- La collecte et le traitement des ordures ménagères
- L'environnement, qui regroupe tout ce qui concerne la gestion des eaux usées (SPANC - Service Public d'Assainissement Non Collectif) et des cours d'eau
- La voirie dite d'intérêt communautaire (celle qui ne relève ni des communes, ni du conseil départemental)
- Les équipements sportifs (principalement le centre aqua-récréatif d'Aubusson)
- La petite enfance (crèche, garde familiale, structure d'accueil de loisir sans hébergement, etc.)
- La culture (réseau des médiathèques)

La commune de Faux-la-Montagne y est représentée par Alain Détolle qui occupe le poste de vice-président en charge de l'accueil, de l'économie de proximité et de l'économie sociale et solidaire et par Christophe Baumgarten (suppléant).

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES

www.pnr-millevalches.fr

Il regroupe 124 communes pour plus de 38 950 habitants.

Le Parc est en premier lieu un outil d'animation du territoire autour des sujets principaux que sont l'environnement, le patrimoine (bâti, paysager, agricole, forestier, etc.) et la culture locale. Il poursuit des objectifs encadrés par une charte signée pour la période 2018-2033. Il répond aux sollicitations qui s'inscrivent dans ce cadre. Il trouve aussi des financements pour des actions qui s'inscrivent dans la charte.

Catherine Moulin y siège au titre de la commune et Christophe Baumgarten au titre de la communauté de commune de Creuse Grand Sud.

LE SYNDICAT MIXTE DU LAC DE VASSIVIÈRE

www.lacdevassiviere.com/syndicat-le-lac-de-vassiviere

Il assure la gestion et l'animation du lac de Vassivière regroupe la Région Nouvelle-Aquitaine, les départements de la Creuse et de la Haute Vienne, et 3 communautés de communes : Creuse Grand Sud, Portes de Vassivière et Creuse Sud-Ouest. Actuellement, le syndicat gère :

- La gestion d'hébergement, d'équipements de loisirs ou sportifs, de voiries et réseaux
- L'acquisition et l'aménagement de terrains
- La promotion, l'animation et l'accueil sur le territoire
- L'assainissement et la sécurité liée à l'objet du syndicat

Alain Détolle y siège en tant que représentant de la Communauté de Commune Creuse Grand Sud.

LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS SUD CREUSOIS

www.payssudcreusois.fr

Le syndicat mixte est administré par un comité syndical de 20 délégués issus des élus des 2 communautés de communes Creuse Sud-Ouest et Creuse Grand Sud.

Il gère les fonds qui lui ont été attribué dans le cadre d'un contrat d'objectif passé avec la Région et le cadre du programme LEADER. Il assure des missions de recherches, d'études et de pilotage d'actions relevant de stratégie touristique, du développement des énergies renouvelables et d'ouverture aux autres territoires. C'est une instance précieuse dans la mesure où elle dispose de crédits d'intervention directement utiles pour l'ensemble des projets du territoire.

La communauté de Creuse Grand Sud y est représenté par 10 membres dont le représentant de notre commune.

À côté de ces organismes, la commune est membre de deux instances à vocation départementale : le Syndicat des Énergies de la Creuse (SDEC) – www.sdec23.org – et le Syndicat de Développement de l'Informatique Communale (SDIC) – www.sdic23.net. Elle est aussi, en tant que représentante de l'association des maires et des adjoint de la Creuse, membre de la commission consultative départementale du fonds national de développement de la vie associative.

CARTE DES VICES-PRÉSIDENTS DE LA COMMUNAUTÉ

P présidence

1 finance et RH

2 développement, économie et numérique

3 enfance et jeunesse

4 culture, sports, vie associative, tourisme

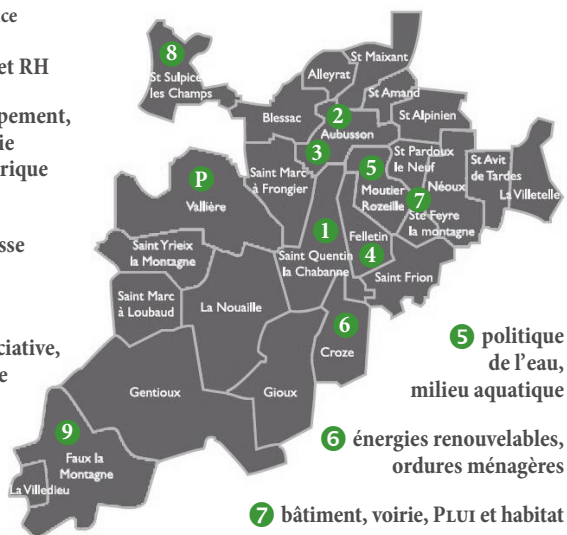
5 politique de l'eau, milieu aquatique

6 énergies renouvelables, ordures ménagères

7 bâtiment, voirie, PLUI et habitat

8 santé, médico-social et affaires sociales

9 accueil, économie de proximité, économie sociale et solidaire



↓ INFOS PRATIQUES

• MAIRIE

05 55 67 92 15

mairie@fauxlamontagne.fr

- lundi 8h30-12h / 13h30-18h
- mercredi, jeudi et vendredi 8h30-12h

SITE WEB : fauxlamontagne.fr

• LA BINHATA

Agence postale 05 55 64 47 35

Médiathèque et OT 05 55 67 93 04

 Binhata La Montagne

- lundi, mardi, mercredi et jeudi
9h-12h / 13h30-17h
- vendredi et samedi 9h-12h
(sauf 2^{ème} samedi du mois)

• SANTÉ

Dr Leycure

05 55 67 91 37

Cabinet Mille Soins

05 55 94 73 17

Pharmacie Prioux

05 55 64 73 32

Médecin de garde

15 (la nuit et le week-end)

• DÉCHÈTERIE DES ALLUCHATS

05 55 67 96 48

- mercredi / vendredi
9h-12h et 13h30-17h30
- samedi 9h-12h

NUMÉRO D'URGENCE
112

RECENSEMENT 2022

Les habitant-es de Faux-la-Montagne vont être recensés cette année, Tom Romanet, agent recenseur, se présentera prochainement chez vous.



Il vous demandera ensuite de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera de le faire sur internet. Il vous remettra à cet effet des codes personnels pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toujours utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations : décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc...), préparer les programmes de rénovation des quartiers, déterminer les moyens de transport à développer...

DES RÉPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel. Monsieur Tom Romanet sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée. Merci par avance de votre participation !

VOTRE PARTICIPATION EST ESSENTIELLE. ELLE EST RENDUE OBLIGATOIRE PAR LA LOI, MAIS C'EST AVANT TOUT UN DEVOIR CIVIQUE UTILE À TOUS ET TOUTES.

